https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2413

EN BREF N°466 : Première rencontre du SNTRS-CGT avec Antoine Petit, PDG du CNRS

- PUBLICATIONS - En Bref - Archives EN BREF - En Bref 2018 -

Date de mise en ligne : vendredi 23 février 2018

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Copyright © SNTRS-CGT Page 1/3

Communiqué du SNTRS-CGT : Première rencontre du SNTRS-CGT avec Antoine Petit, PDG du CNRS

Le SNTRS-CGT, en tant que premier syndicat représentatif au CNRS, a eu le 22 février au matin la primeur des rencontres organisées par Monsieur Antoine Petit, nouveau Président directeur général, avec les organisations syndicales.

Le SNTRS-CGT a présenté sa démarche revendicative, force de propositions afin d'obtenir des avancées pour les personnels. Nous avons abordé les dossiers d'actualité.

Le SNTRS-CGT a demandé la restauration d'un dialogue social effectif au CNRS comprenant des ordres du jour moins chargés et la remise de documents de travail bien en amont des réunions afin de permettre aux organisations syndicales d'étudier et d'élaborer leurs propres propositions.

Il a pris l'exemple de la mise en application du télétravail où aucun groupe de travail n'a été mis en place malgré la demande des organisations syndicales. Le SNTRS-CGT a aussi alerté sur les dérives possibles en matière de dégradation des collectifs de travail. Le télétravail ne doit pas être la réponse à des conditions de travail dégradées.

A. Petit nous fait part de la démarche pour la mise en oeuvre du télétravail à l'INRIA, s'appuyant sur un dialogue social et une phase d'expérimentation.

La délégation du SNTRS-CGT a dénoncé la mise en oeuvre du RIFSEEP au CNRS, en particulier par l'absence de reconnaissance des métiers scientifiques à l'avantage des certains profils de management. De même la technicité des personnels de laboratoire est mal reconnue, elle a évoqué le cas de la prime informatique (PFI). Le syndicat a rappelé que les sujétions particulières et la reconnaissance des postes exposés à des risques particuliers n'étaient pas pris en compte pour les métiers scientifiques dans le RIFSEEP.

Le SNTRS-CGT a rappelé ses revendications sur l'extension du dispositif de prise en charge des sujétions et astreintes aux chercheurs et aux contractuels et a demandé la prise en compte réelle des conditions de travail difficiles pour de nombreux métiers (personnels embarqués, plongeurs, animaliers, travail de nuit, missions en terrains difficiles,...).

Les négociations sur le régime indemnitaire des chercheurs devant débuter au premier semestre 2018, le SNTRS-CGT a rappelé ni statu quo, ni RIFSEEP. Le SNTRS-CGT revendique des montants de primes aux mêmes niveaux que ceux des primes des ingénieurs de recherche. Ces primes non modulables selon les fonctions doivent être calées sur les grades.

A. Petit défend l'idée d'une prime d'installation pour les nouveaux recrutés chargés de recherche dont le montant pourrait être fonction de leur échelon à l'embauche.

Le PDG a réaffirmé l'idée selon laquelle les personnels sur CDD ne sont pas précaires. Pour lui les doctorants et les « post doctorants » contractuels bénéficient au sein de nos laboratoires d'une formation par la recherche qui leur

Copyright © SNTRS-CGT Page 2/3

EN BREF N°466 : Première rencontre du SNTRS-CGT avec Antoine Petit, PDG du CNRS

ouvre des possibilités d'embauche hors de la recherche publique et donc pour lui, il ne s'agit pas de précarité. Il préconise que des doctorants soient recrutés sur le budget propre du CNRS pour donner du poids à la politique scientifique du CNRS et maximiser les chances d'emploi à l'issue du contrat.

Pour le SNTRS-CGT : pourquoi pas, mais à condition d'augmenter la masse salariale. La délégation a opposé le fait que la très grande majorité des contractuels occupaient des emplois pérennes, ces contractuels selon notre statut devraient être fonctionnaires.

A. Petit acquiesce pour lui aussi les postes pérennes relèvent du statut de fonctionnaire.

En ce qui concerne les chargés de recherche, la nouvelle classe normale correspond à l'ancien grade des CR1. La disparition, de facto, du grade de CR2, ne peut conduire qu'à dégrader le recrutement des plus jeunes. Le SNTRS-CGT demande que la direction du CNRS pérennise les pratiques antérieures de recrutement conditionnées à l'âge. A. Petit défend l'idée de ne pas augmenter l'âge moyen de recrutement en chargé de recherche, cependant il nuance en modulant cet âge en fonction des disciplines.

Le SNTRS-CGT a alerté le PDG du CNRS sur des cas de harcèlements et agressions sexuels mis à jour dans l'établissement. A. Petit a assuré qu'il était sensible à cette question et que l'établissement continuera à assumer toutes ses responsabilités.

Le temps imparti d'une heure, n'a pas permis d'aborder la politique scientifique de l'établissement ni la question du budget.

Le SNTRS-CGT ne manquera d'informer les personnels sur les échanges à venir avec le PDG.

Villejuif, le 22 février 2018

En Bref N°466 du 23 février 2018

Copyright © SNTRS-CGT Page 3/3